

**PROTOCOLE PANIER REPAS FOURNI PAR LA FAMILLE**  
**EN CAS DE PAI AVEC REGIME ALIMENTAIRE MEDICAL**  
*Annexe au Projet d'Accueil Individualisé (Circ.2003-135 du 08/09/2003)*

### Préparation

La famille est responsable de la préparation des repas et de leur qualité sanitaire.

**La famille fournit l'ensemble des composants du repas, y compris le pain,** qui seront placés dans des récipients adéquats :

- **barquettes aluminium à usage unique fermées ou contenants tout inox** (validés par le service Qualité/Diététique de la Direction de la Politique Alimentaire) **avec couvercle qui peuvent se fermer hermétiquement** pour les plats à consommer chauds
- autres contenants **en plastique** (verre ou pyrex sont interdits) fermés pour les plats à consommer froids.

Chaque récipient est **identifié** au nom de l'enfant avec le jour de consommation du repas.

Le tout est rassemblé dans un sac à usage unique sur lequel est indiqué le nom de l'enfant.

Dans le cas des écoles où sont accueillis plus de 2 enfants avec panier repas, la famille devra fournir le menu de l'enfant sur un document papier qui sera mis dans le sac à usage unique.

**Pour les couverts :**  **L'enfant est autorisé à utiliser les couverts du restaurant scolaire**  
 L'enfant ne consommera son repas que dans les couverts fournis par les parents dans le panier repas (verre, assiette, couteau, fourchette et éventuellement petite cuillère) pour les enfants en maternelle et pour les allergies de contact

### Transport

La famille transporte les repas du domicile de l'enfant vers l'école dans une **glacière** ou un **emballage isotherme** afin de respecter la chaîne du froid réglementaire. Les plaques eutectiques ou bouteilles de glace sont obligatoires. La famille doit apporter le panier repas sur le lieu où l'enfant va consommer son repas (école où est située le restaurant scolaire si différent de l'école de l'enfant, ou sur l'école où l'enfant effectue une sortie pour la journée si c'est le cas)

### Stockage

Dès l'arrivée à l'école, le sac à usage unique renfermant l'ensemble de la prestation est retiré du contenant isotherme et placé dans le **réfrigérateur du restaurant scolaire** par le personnel habilité.

### Remise en température

Les plats cuisinés doivent être fournis froids et ceux prévus pour être consommés chauds seront remontés en température dans le **four de remise en température** du restaurant scolaire. Les barquettes et contenants inox (non clipsés) restent fermés pour garantir la sécurité des repas fournis par la famille et ceux des autres enfants fournis par la Cuisine Centrale.

### Retour

Les contenants non jetables fournis par la famille (boîtes plastiques, boîte inox ou couverts) font l'objet d'un premier nettoyage sur place.

### Inscription et tarif:

L'enfant devra, avant de pouvoir être accueilli au restaurant scolaire, être détenteur de la carte Midi délivrée par le service PRESTO. L'application du tarif spécial correspondant au coût de l'encadrement de l'enfant ne pourra être effectué que sous réserve de fourniture par les parents au guichet du service PRESTO à l'hôtel de ville, du coupon transmis par l'agent de la Direction de l'Education (RALAE ou son représentant qu'il aura désigné) présent en réunion PAI.

### Annulation du PAI

Le PAI ne pourra être annulé au restaurant scolaire que sous réserve de fourniture d'un certificat médical à l'agent de la Direction de l'Education responsable du temps méridien. Ce certificat médical doit préciser l'arrêt du trouble de santé cité dans le PAI (avec précision de (ou des) l'allergène(s) en cause indiqué(s) sur le PAI dans le cas d'une allergie alimentaire) et donc, de la possibilité pour l'enfant de consommer le repas du restaurant scolaire sans aucune restriction alimentaire. L'annulation du PAI ne sera définitive qu'après transmission au guichet du service PRESTO à l'hôtel de ville, du coupon donné par l'agent de la Direction de l'Education dès réception du certificat médical. Cette étape est indispensable afin de modifier le type d'accueil de votre enfant au restaurant scolaire qui est paramétré sur sa carte. En effet, lorsqu'un enfant a un PAI avec panier repas, sa carte est paramétrée pour qu'aucun repas standard ne soit commandé pour lui auprès de la cuisine centrale.

**Je soussigné(e)** \_\_\_\_\_

**M'engage à respecter les modalités énoncées ci-dessus.**

**Nom de l'enfant :** \_\_\_\_\_

**Ecole :** \_\_\_\_\_

Fait à Montpellier, le \_\_\_\_\_  
Signature